



PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des professeurs des écoles et des instituteurs de l'Orne.

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 décembre 2022, le bureau de vote électronique réuni le jeudi 8 décembre 2022, au rectorat de l'académie de NORMANDIE (site de CAEN), proclame les résultats électoraux suivants :

A. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : Mme BOUVET Sabine

Secrétaires : Mme SEVERIN Claude – Mme BERSON Séverine (suppléante)

Délégués des listes :

1. Mme BOJANIC Alexandra - SNUIPP FSU
2. Mme KIEFFER Sophie – SE UNSA
3. M LAGUETTE Matthieu – SNUDI FO
4. Mme LARRIEU Fabienne – SUD EDUCATION SOLIDAIRES

B. RESULTATS DU DEPOUILLEMENT

Données générales

NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	5
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	1270
NOMBRE DES VOTANTS	647
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS / NULS	14
NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES	633

Listes en présence

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
SE UNSA	1
SNUDI FO	0
SNUIPP FSU	4
SUD EDUCATION SOLIDAIRE	0

C. CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES PAR ORGANISATION

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 126,6

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS SELON LA REGLE DU QE (=suffrages obtenus / QE)
SE UNSA	1
SNUDI FO	0
SNUIPP FSU	3
SUD EDUCATION SOLIDAIRE	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE = 4

Nombre de sièges restant à pourvoir = 1

Étape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n°1

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
SE UNSA	70,5
SNUDI FO	53
SNUIPP FSU	97,5
SUD EDUCATION SOLIDAIRE	49

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : SNUIPP FSU

RESULTATS FINAUX :

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS A L'ISSUE DE LA REPARTITION (étape 2 + étape 3)
SE UNSA	1
SNUDI FO	0
SNUIPP FSU	4
SUD EDUCATION SOLIDAIRE	0

D. REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES PROCLAMES ELUS

Indiquer : Civ – NOM – PRENOM - SYNDICAT

TITULAIRES	Mme HALLOUARD Emmanuelle
	Mme BLAIZE Coralie
	Mme LANGEVIN Ségolène
	M. FAUVIAUX Anthony
	Mme DESSERRE Aude
SUPPLEANTS	Mme BUGUET Lydie
	Mme DROILLARD Delphine
	Mme COUVEY Catherine
	Mme MAINGUET Suzane
	Mme KIEFFER Sophie

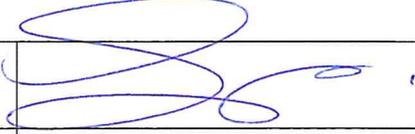
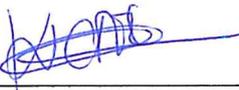
. OBSERVATIONS

Observations du SNU IPP-FSU .

“Le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défailante tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n’ont pu le faire, en particulier les AESH, les personnels itinérants brigade, Rased, ESMS... “

- 1- Une partie des personnels n’avaient plus accès à leur messagerie électronique professionnelle et bien que signalé avant les élections, pas de solution trouvée
- 2- Difficulté à joindre la plateforme amigo et l’assistance élections.
- 3- Premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d’effectuer des réassorts que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.
- 4- Plusieurs fois le serveur élections n’a plus été accessible, particulièrement au moment où les personnels votaient en grand nombre (pause méridienne, soirée, dimanche...)
- 5- Dans le cadre de la fusion des académies de Caen et de Rouen, les collègues n’ont su que le lundi soir 05 décembre quelle adresse académique ils devaient utiliser puis ce que depuis deux mois, les personnels ont été invités à plusieurs reprises à basculer en ac-normandie.
- 6- Des collègues avaient plusieurs adresses professionnelles.
- 7- Problème pour les femmes qui ont divorcé, sont remariées.
- 8- Notices de vote :
 - Procédure de distribution et de renvoi inapplicable pour les écoles ; 1 école qui n’a pas reçu les notices aux dates prévues
 - Enveloppes début de lot, fin de lot et émargement mal identifiées
 - Aucun mail n’est parvenu à l’ensemble des personnels pour expliquer le principe du réassort pour leur code de vote ;
 - De très nombreux AESH, brigades, collègues en ESMS ne l’ont pas reçue ;
- 9- AESH
 - Des personnels AESH ont bien reçu le mail au mois d’octobre pour activer leur espace électeur, mais n’ont jamais reçu l’enveloppe avec le code pour voter.
 - Dans certains cas, la messagerie professionnelle fonctionne, le lien pour ouvrir l’espace électeur a été envoyé, et l’enveloppe avec le code pour voter a été réceptionnée. Mais l’identifiant n’est pas reconnu.
 - Lorsque le réassort fonctionne, il n’y a plus accès à la boîte pro pour activer le lien
 - **Message reçu** : “le serveur a rencontré une erreur interne, veuillez contacter l’administration”.
 - Le mail pour activer le lien a bien été réceptionné en octobre, l’enveloppe avec le code pour voter a été reçue. Mais impossible de voter : « le format de l’email n’est pas correct”.

F. EMARGEMENTS

Le Président : Mme BOUVET Sabine	
Le secrétaire : Mme SEVERIN Claude	
Le secrétaire suppléant : Mme BERSON Séverine	
LES DELEGUES DE LISTE	
Mme BOJANIC Alexandra - SNUIPP FSU	
Mme KIEFFER Sophie – SE UNSA	
M LAGUETTE Matthieu – SNUDI FO	
Mme LARRIEU Fabienne – SUD EDUCATION SOLIDAIRES	

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 1 270	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 4		
B. Nombre de votants	B = 647		Nombre de sièges à pourvoir P = 5		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 14		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 633		$G = \frac{D}{P} = \frac{633}{5} = 126,60$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ Jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	141	1					1
SUD ÉDUCATION 61 SOLIDAIRES	SUD	49	0					0
SNUipp-FSU de L'ORNE	FSU	390	3	1° - 97,50				4
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	53	0					0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
BOUVET Sabine	Président.	
BOJANIC Alexandra	Déléguée de liste	
KIEFFER Sophie	BVE Déléguée de liste	

